



## Eco-mobilier lance les crédits recyclage

**Eco-mobilier met en place une incitation financière pour encourager les fabricants et les distributeurs de mobilier à concevoir des meubles à partir de matériaux recyclés. Grâce à ces crédits recyclage, Eco-mobilier poursuit ses actions pour atteindre d'ici 2023 le ZERO déchet pour le mobilier.**

21 juin 2021 – Eco-mobilier est l'éco-organisme en charge de la collecte, du tri et du recyclage des meubles et des éléments d'ameublement et d'agencement. La prévention, par le réemploi et la réutilisation du mobilier usagé, est un de ses axes forts pour atteindre le ZERO déchet en 2023.

Eco-mobilier propose à ses adhérents, fabricants et distributeurs de mobilier, de bénéficier de crédits recyclage s'ils conçoivent des meubles avec des matières premières recyclées issus des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Les premières déclarations, qui portent sur le premier semestre 2021, interviendront dès juillet 2021. Ce système novateur et incitatif vise à soutenir les efforts d'incorporation de bois et de mousses recyclés issus des DEA dans le mobilier neuf et à soutenir de nouvelles politiques d'approvisionnement.

Concrètement, les produits fabriqués avec de la matière recyclée issue de DEA permettront aux producteurs de bénéficier de crédits recyclage versés directement par Eco-mobilier. Le montant est proportionnel à la quantité de nouvelles matières premières recyclées utilisées. Le dispositif concerne les meubles en panneaux de particules et les matelas fabriqués à partir de mousse issue de la literie recyclée. Ainsi, à titre d'exemple, une entreprise qui commercialise des meubles composés de plus de 75% de panneaux de particules pourra bénéficier d'un crédit recyclage de 40 euros par tonne de bois recyclé, issu de déchets d'éléments d'ameublement.

*« Plus la quantité de matière issue de la filière des DEA est importante dans les meubles, plus le montant du crédit est élevé. Ce barème proportionnel vise à encourager les démarches vertueuses et accroître l'utilisation de matériaux recyclés »,* explique Fabien Cambon, directeur technique d'Eco-mobilier. *« Le dispositif participe concrètement et directement à la transition vers une économie circulaire. Il s'inscrit en outre dans l'anticipation des nouvelles déclinaisons des politiques publiques. »*, précise-t-il.

[Plus d'informations sur le dispositif en suivant ce lien.](#)

Le crédit recyclage est le premier volet du dispositif plus global des crédits d'éco-participation, déployé pour promouvoir des procédés durables (en matière de conception des produits, de collecte des meubles usagés ...).

### **A propos d'Eco-mobilier**

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi.

Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté près de 3 millions de tonnes de meubles usagés, valorisées à près de 95% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les meubles.

En octobre 2020, Eco-mobilier lance Maison du tri, le compagnon qui vous donne toutes les solutions et adresses pour vous aider à bien ranger, trier, recycler vos meubles, votre literie et les objets de la maison. [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr) et [www.maisondutri.fr](http://www.maisondutri.fr)

---

### **CONTACT PRESSE**

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – [annedelander@gmail.com](mailto:annedelander@gmail.com)

Mathilde Golla – 06 30 10 23 99 – [mgolla@eco-mobilier.fr](mailto:mgolla@eco-mobilier.fr)